



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise Madame DUQUESNE Laurence Monsieur SOQUET Éric Monsieur KEERSTOCK Daniel Madame TRIOLO Accursia Monsieur MAITTE Yves Monsieur HARDY Frédéric	X X X X X X X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas Madame CARPEZA Elodie Madame HALLANT Dany Monsieur BONNET Guy Monsieur FOUCAUT Alain		X X	DUQUESNE Laurence KEERSTOCK Daniel
<u>Objet de la délibération :</u> Délibération rectificative de la décision Modificative n°2	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10 Votes Contre : 2 Abstention : 0			

Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-045 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :
Il est nécessaire d'abonner les comptes 202.273 (Plan Local d'Urbanisme), 231 et 2188 pour le règlement de factures.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 10 Décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°2 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
021. R-OsF	0.00	17 500.00	17 500.00
024. R-RF	0.00	10 000.00	10 000.00
202.273 D-RE	9 000.00	4 200.00	13 200.00
231. D-RE	53 000.00	10 000.00	63 000.00
023. D-OsF	0.00	17 500.00	17 500.00
6419. R-RF	15 000.00	17 500.00	32 500.00
2188. D-RE	10 150.00	13 300.00	23 450.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Éric SOQUET



Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le - 5 JAN. 2026 et de la publication
le - 5 JAN. 2026

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

